Loi radio-TV

Le poids de la nouvelle redevance inquiète les coopératives Landi

Votations fédérales du 14 juin

La modification de la loi coûterait cher au groupe paysan. Une information que l'USAM se plaît à diffuser

Patrick Chuard Berne

Les magasins Landi et toutes les entités du groupe Fenaco pourraient payer la redevance séparément. KEYSTONE

En cas de oui à la loi radio-TV dans les urnes, le 14 juin, le groupe Fenaco (Fédération des coopératives agricoles suisses) pourrait payer une coquette somme de redevance Billag chaque année. Jusqu'à 1 million de francs, selon des projections internes. L'entreprise s'en inquiète. «Nos calculs ont montré qu'il faut bel et bien s'attendre à une facture de cette ampleur», confirme Alice Chalupny, porte-parole de Fenaco.

L'information a été claironnée ces derniers jours par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) auprès des médias. Fenaco précise qu'en tant qu'entreprise elle ne fait «pas de politique». Mais le fait est là: le groupe agricole pourrait payer cher en raison de sa structure décentralisée. La société Fenaco gère un groupe pesant 6,2 milliards de chiffre d'affaires, comprenant pas moins de 230 coopératives agricoles, avec des magasins Landi et des stations-service Agrola.

Chaque coopérative paierait la redevance isolément. Berne confirme: «La loi prévoit que chaque société est définie par son inscription au registre de la TVA», indique Caroline Sauser, porte-parole de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Les entités du groupe Fenaco-Landi ayant des numéros de TVA différents, elles pourraient payer chacune plusieurs milliers de francs. «Beaucoup de magasins Landi ont un chiffre d'affaires de 20 à 30 millions de francs et terminent avec un bénéfice de moins de 10 000 francs, cela ne va pas si chaque Landi doit payer 6300 francs de redevance», s'inquiète un responsable de Fenaco, dans un e-mail que nous nous sommes procuré.

Président de l'USAM, le conseiller national Jean-François Rime (UDC/FR) estime donc que «le monde paysan devrait bien réfléchir». La redevance totale dont devrait s'acquitter Fenaco est en effet sans commune mesure avec le plafond maximal de 39 000 francs par entreprise annoncé par le Conseil fédéral.

Un calcul différent

L'Union suisse des paysans (USP) relativise. Son directeur, Jacques Bourgeois (PLR/FR), lui-même favorable à la loi, fait un calcul différent: «J'ignore ce que cela coûtera exactement à la Fenaco, mais les agriculteurs peuvent aussi se dire que la nouvelle loi fera baisser la redevance à 400 francs par ménage. Or, 55 francs de baisse dans chacune des 55 000 familles paysannes de ce pays, c'est 3 millions d'économies. Ce n'est pas négligeable non plus!»

L'USP ne fait pas de politique en tant qu'association, mais ses représentants dans le monde politique sont aussi bien UDC (parti opposé à la loi) que PLR (opposé à la loi sauf en Suisse romande) ou PDC (favorable à la loi). Faut-il voir dans la volonté de médiatiser les soucis de Fenaco un coup de force de l'UDC? Vice-président du conseil d'administration de Fenaco, Guy Parmelin (UDC/VD) s'en défend: «Je me suis abstenu de faire campagne. Je constate simplement que cette loi entraînerait des inégalités de traitement entre les entreprises et que cela avait échappé à tout le monde.» Un constat qui, pour les adversaires de la loi radio-TV, tombe à pic à une semaine du scrutin.

Consultez notre dossier sur la LRTV
www.radiotv.tdg.ch/

«La tendance est mauvaise, mais rien n'est perdu»

● Chef de file de la campagne en faveur de la loi radio-TV, Christophe Darbellay appelle à la mobilisation au nom de la solidarité nationale.

Christophe Darbellay
Président du PDC, conseiller national valaisan

Que pensez-vous du cas des coopératives Landi brandi par les opposants à la loi?
L'USAM a raconté beaucoup de choses inexactes durant cette campagne, mais je reconnais que là, elle met le doigt sur un vrai problème. Fenaco est en train de chercher des solutions avec la Confédération. Je trouverais inacceptable que Fenaco doive payer vingt fois plus de redevance qu'UBS ou Nestlé. Il y a deux possibilités: Fenaco pourrait s'annoncer différemment dans le registre de la TVA, ou cela pourrait être réglementé dans le cadre des cas de rigueur que Doris Leuthard a plusieurs fois annoncés.

Cela ne montre-t-il pas que cette loi est mal ficelée?
Pas du tout, la loi correspond à un besoin actuel, l'ancien système est désuet. Aujourd'hui, on consomme les programmes par toutes sortes de canaux.

Les sondages sont mauvais et dessinent un possible échec le 14 juin. La partie est-elle perdue?
Non, on fera le bilan après la votation. D'ici là, je refuse de m'avouer vaincu. C'est clair que la tendance est mauvaise, mais des votations ont été gagnées à 18 000 voix près, dans ce pays! Nous vivons un moment difficile parce que nous sommes en pleine campagne électorale et il n'y a plus grand-chose de rationnel. Le débat a été détourné et je déplore des attaques en règle contre le service public, surtout en Suisse alémanique. Dommage que certains s'amusent aussi à jouer à cela en Suisse romande. Beaucoup n'ont pas compris l'enjeu: la Suisse romande touche beaucoup plus que ce qu'elle paie. On a besoin du service public, sinon, les matches de foot, c'est terminé. Il fallait débourser 100 francs pour regarder l'un des derniers grands matches de boxe aux Etats-Unis. Je doute que les Romands veuillent en arriver là. **P.C.**

Trois chants à choix pour le nouvel hymne

La deuxième étape de sélection du nouveau cantique suisse est lancée. Critiques toujours vives

Comme sur le Grütli en 1291, ils ne sont plus que trois. La Société suisse d'utilité publique (SSUP) a présenté hier les finalistes de son projet de nouvel hymne national. Ils étaient 208 à avoir tenté leur chance, et six à être sélectionnés par un jury choisi dans les milieux politique et culturel. Les chants A, B et E – leurs auteurs sont anonymisés – sont arrivés en tête d'un vote sur Internet auquel ont participé plus de 100 000 personnes.

Les deux premiers projets – «Hissé là-haut dans le vent, notre drapeau rouge et blanc» et «Peuples solidaires, libres sur nos terres» – reprennent à l'identique ou presque les paroles du cantique de 1841 d'Alberich Zwyssig. Le troisième chant, intitulé «Nous levons, tous unis, les yeux sur notre Patrie», n'en a conservé qu'une base pour le refrain. Mais prairies et valeurs pacifiques restent au premier plan.

L'initiative ne fait de loin pas l'unanimité. Si certains ont salué l'idée, les six derniers chants sélectionnés ont suscité une foule de réactions peu aimables: «De doucereuses mélopées de bergères neurasthéniques», commentait un lecteur de *24 heures*. Sur la Toile, une communauté animée par un jeune UDC s'est mobilisée contre le projet, qui vise à renouveler un hymne «dont on ne connaît plus les paroles». Les opposants ont lancé en avril une opération de «poste spamming» et fait envoyer des centaines de lettres à la SSUP.

Au plan politique, les positions ont peu évolué. «L'hymne national doit servir à la cohésion du pays et l'actuel va très bien, maintient le conseiller national Jean-François Rime (UDC/FR). Pas question d'y parler d'environnement ou de je ne sais quoi.» Son collègue de Nidwald Peter Keller est allé plus loin en déposant une motion demandant à ce que le Conseil fédéral transmette toute modification au parlement par un arrêté sujet à référendum. Le gouvernement a répondu qu'il se prononcerait le moment venu.

D'ici là, il est encore possible de voter, en ligne, du 8 juin au 6 septembre (www.hymnenational.ch). Les votes seront additionnés à ceux de la grande finale télévisée, prévue le 12 septembre sur RTS2. Le chant sera proposé au Conseil fédéral lorsqu'il aura «un niveau de popularité suffisant parmi la population», conclut la SSUP.
Erwan Le Bec

PUBLICITÉ

Montreux
Sursis pour l'ex-directeur d'un palace

Directeur général du Royal Plaza à Montreux de 2005 à 2011, H.E. a été condamné hier pour concurrence déloyale à l'encontre de son employeur. L'accusé écope de 18 mois de prison, assortis de deux ans de sursis. Il avait reconnu avoir touché des commissions sur divers contrats. Le Tribunal de l'Est vaudois l'a en revanche libéré des chefs d'accusation d'extorsion, de chantage et de gestion déloyale pour lesquels le Ministère public avait demandé 3 ans de prison, dont 12 mois ferme. **C.BO.**

Il a dit
««Vous payez volontiers vos impôts? Vous êtes une exception»»

Adrian Hug Directeur de l'Administration fédérale des contributions, qui fête ses 100 ans d'existence

KEYSTONE

Médias
Plainte contre le téléjournal écartée

L'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision a rejeté hier une plainte globale contre plusieurs éditions du *19:30* de la RTS qui traitaient de la crise ukrainienne. Les plaignants reprochaient aux émissions un traitement partial du conflit privilégiant le point de vue des autorités russes. Les époux à l'origine de la plainte, déposée le 27 octobre 2014, se sont dits déçus. Ils ne savent pas encore s'ils feront recours au Tribunal fédéral. **ATS**

Léman

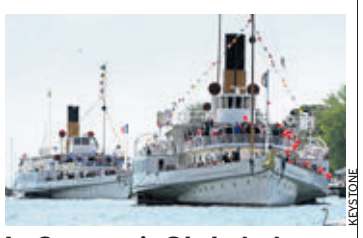

KEYSTONE

La Compagnie Générale de Navigation sur le Léman (CGN) tire un bilan «réjouissant» de l'année 2014. La fréquentation de ses bateaux a connu une hausse de 1,9%, l'an dernier, avec 2,227 millions de passagers. Ces résultats frôlent le record atteint en 2012 grâce à une action proposée à la clientèle par une grande banque, a indiqué hier la CGN à l'issue de son assemblée générale. **ATS**

Le chiffre

12

Le nombre de victimes d'abus sexuels qui se sont annoncées aux diocèses l'an dernier, contre 11 en 2013. Tous les cas déclarés remontent à la période 1950-2000, sauf un qui s'est déroulé en 2013. «Huit victimes étaient des enfants au moment des faits, une était adolescente et trois des femmes adultes», précise la Conférence des évêques suisses. Dix abuseurs ont fait l'objet d'une dénonciation auprès des autorités ecclésiales. Depuis 2010, une vingtaine de procédures pénales ont été ouvertes contre des prêtres et religieux catholiques pour abus sexuels. **ATS**